

République Française

Département de l'Aube

DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL
Commune de Lusigny-sur-Barse

SEANCE DU 27 JUIN 2023

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
19	11	14

Date de convocation
21/06/2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-sept juin à dix-neuf heures vingt, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil municipal dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Marie-Hélène TRESSOU**, maire.

Présents :

BOUMAZA Malika
CARILLON Pascal
CHARVOT Catherine
COLLIN Adeline
GNAEGI Éric
GROSSET Joëlle
JOHNSON Rémi
PEREIRA Christophe
PESENTI Daniel
ROGER Anne
TRESSOU Marie-Hélène

Absents

HUGOT Damien
LAPOTRE Denis
MANDELLI Anne-Sophie
MARNOT David
MAYEUR Sébastien

Absents représentés :

MANNEQUIN Jacques donne pouvoir à Eric GNAEGI
MARNOT Aurore donne pouvoir à Adeline COLLIN
VERHEECKE Bénédicte donne pouvoir à Joëlle GROSSET

Madame Anne Roger a été nommée secrétaire de séance.

Objet : Cession de la parcelle AR 46 – Zone Industrielle de La Mélaïne

N° de délibération : 2023_23

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
11	14	14	0	0	0

ANNEXES :

1. Plan
2. Avis des domaines

La commune de Lusigny-sur-Barse est propriétaire d'une parcelle cadastrée AR n°46 d'une superficie d'environ 6.090 m² sise, Zone industrielle la Mélaine.

La société Johanito Laurent Transports a sollicité la commune afin d'acquérir cette parcelle attenante à celle sur laquelle son entreprise est implantée et accepté en date du 10 mars 2023 les conditions de la cession conformément à l'avis des domaines.

Par délibération N°2023-21 le Conseil Municipal a approuvé la cession de cette parcelle au bénéfice de la société de Johanito Laurent Transports pour un montant de 50.000,00€.

Or le gérant de cette société a depuis précisé qu'il souhaitait que cette cession se fasse au nom de la SCI LUS.

Il est confirmé que les éventuels les frais d'actes et de géomètre seront mis à la charge de l'acquéreur.

Vu l'avis du service des domaines rendu le 27 mai 2023 sur la parcelle cadastrée AR n°46 sise Zone industrielle La Mélaine à Lusigny-sur-Barse estimant la valeur vénale de ladite parcelle à 50.000 €.

Considérant que la demande des associés de la SCI LUS,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- D'ABROGER la délibération n°2023-21 du 5 mai 2023 approuvant la cession de la parcelle cadastrée AR N°46 au profit de la société Johanito Laurent Transports pour un montant de 50.000,00 €
- D'APPROUVER la cession de la parcelle cadastrée AR N°46 au profit de la SCI LUS pour un montant de 50.000,00 €
- AUTORISE Madame le Maire à signer tout acte en lien avec l'exécution du présent rapport.

Fait et délibéré les jour, mois et an
susdits.

Pour extrait conforme
Le Maire,

Marie-Hélène TRESSOU

